



PROCÈS-VERBAL de la séance ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 9 avril 2018 à 19 h 35.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

Réouverture de la séance ordinaire du 4 avril 2018 qui a été ajournée pour tenir la consultation publique concernant le règlement 227-18 qui vient tout juste de se terminer.

85-04-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018

RÉPONSES AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune réponse laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : __ h __ - __ h __

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit.

86-04-18

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer selon la liste déposée et datée du 31 mars 2018 au montant de 95 450.13 \$ et des comptes déjà payés du mois de mars au montant de 27 777.25 \$.

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 mars 2018***

87-04-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 227-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 185-14 AFIN D'ABOLIR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 185-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne est entré en vigueur le 21 mai 2015

et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de retirer les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 227-18 modifiant le règlement de lotissement numéro 185-14 afin d'abolir la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

88-04-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT RMU-2016-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2016 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE COLPORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 22 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail chargé d'assurer le suivi relatif à l'application du règlement uniformisé RMU-2016 est d'avis qu'il y a lieu de procéder à une modification de celui-ci afin de préciser la portée des règles encadrant les activités de colportage et de s'assurer qu'elles soient appliquées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2018 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro RMU-2016-1 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage.

89-04-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2018-001 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 20, CHEMIN DU HÉRON

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 909 992 effectue une demande de dérogation mineure visant à rendre réputés conformes la résidence, l'abri à bois et le sauna déjà construits, tels que représentés au certificat de localisation minute 42, réalisé par Monsieur Guillaume Caron et daté du 21 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la résidence existante a été construite en vertu d'un permis de construction émis par la Municipalité en 2003 et que celle-ci a été érigée conformément audit permis;

CONSIDÉRANT QUE la résidence ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT la configuration des lieux et les contraintes présentes au terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un abri à bois est interdite dans la cour avant;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER, telle que demandée, la dérogation mineure pour la résidence;

DE REFUSER la dérogation mineure pour l'abri à bois en spécifiant que le bâtiment devra être démoli ou déplacé conformément à la réglementation en vigueur;

DE REFUSER la dérogation mineure pour le sauna localisé à 0 mètre du cours d'eau;

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre l'implantation du sauna à une distance minimale de 5 mètres du cours d'eau situé au sud de la propriété en spécifiant que la construction devra respecter toute autre norme applicable par la réglementation.

90-04-18

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE LA ROUTE SAINT-VINCENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite déposer, auprès de la Commission de la toponymie, une demande de changement de nom à propos de la « route Saint-Vincent »;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, cette voie de circulation est nommée « chemin Saint-Vincent »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désire uniformiser le nom de cette voie de circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil effectuent la demande auprès de la Commission de la toponymie afin de modifier le nom de la route Saint-Vincent par « chemin Saint-Vincent ».

91-04-18

DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ POUR L'UTILISATION DU LOT 4 908 200

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'autorisation visant l'utilisation du lot 4 908 200 à des fins de récréation extensive;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a transmis à la Municipalité, un avis daté du 15 mars 2018 dans lequel elle mentionne que la demande doit être assimilée à une demande d'exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir l'appui de la MRC de Portneuf dans le cadre d'une demande d'exclusion de la zone agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil modifient la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture par une demande d'exclusion de la zone agricole;

QUE le conseil effectue la demande auprès de la MRC de Portneuf afin de recevoir son appui dans le cadre de sa demande d'exclusion.

92-04-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ROUTE SAINT-VINCENT ET DE L'ASSOCIATION DU DOMAINE ALOUETTE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association route Saint-Vincent et de l'Association du Domaine Alouette pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil accordent la subvention 2018 au montant de 3 712.30 \$, à l'Association Route Saint-Vincent puisqu'à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées;

QUE les membres du Conseil autorisent la subvention 2018 au montant de 2 451.85 \$, à l'association du Domaine Alouette;

QUE le montant de la subvention du Domaine Alouette soit gardé par la municipalité afin de déduire les factures d'entretien hivernal et estival prises en charge par la Municipalité suite aux résolutions 213-10-17 et 79-03-18.

93-04-18

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière part en congé de maternité pour une période d'environ 1 an à compter du 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Stéphanie Readman a été nommée directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim lors de la séance du 12 mars 2018 (Résolution 74-03-18)

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de développement, trésorier adjoint est à pourvoir pour une période intérimaire d'au moins un an;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoit Delisle a déjà travaillé au sein de la municipalité

pour des tâches semblables et que le comité des ressources humaines l'a rencontré pour une entrevue et est satisfait des résultats de cette entrevue;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de M. Benoit Delisle à titre d'agent de développement pour 28 heures/semaine ainsi que trésorier adjoint pour 7 heures/semaine par intérim, à compter du 14 mai 2018;

QU'il y aura donc quatre signataires au compte bancaire de la municipalité, à compter du 15 juin 2018, soit le maire, M. Raymond Francoeur, le pro-maire, M. Sébastien Leclerc, M^{me} Stéphanie Readman, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et M. Benoit Delisle, agente de développement et trésorière adjointe par intérim. Deux signatures seront requises pour les chèques, soit celle du maire ou du pro-maire et celle de la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim ou celle de l'agent de développement et trésorier adjoint par intérim.

94-04-18

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du mois de février, les membres du conseil ont donné mandat à la firme Robin Veilleux et à la FQM de procéder à des appels d'offre afin de mettre en vigueur un régime d'assurance collective pour les employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres du conseil désirent aller de l'avant dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne accepte la proposition de la firme Robin Veilleux concernant la soumission reçue de Desjardins Assurances / SSQ Groupe financier (DMA) au montant de 8 223.00 \$ pour l'année 2018;

QUE les membres du conseil autorisent Mme July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous documents nécessaires afin de mettre en place le régime d'assurance collective.

95-04-18

AUTORISATION POUR LA DÉLIVRANCE D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne est cliente chez Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'une politique d'utilisation a été adoptée lors de la séance du 12 mars 2018 (résolution 69-03-18);

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne autorise la délivrance auprès de Visa Desjardins d'une carte de crédit d'un montant maximal de 5 000 \$ au nom de la Municipalité et désigne Madame July Bédard pour effectuer la demande de la carte et autorise Madame Stéphanie Readman à signer tous les documents nécessaires et en faire l'utilisation.

96-04-18

COMPENSATION POUR L'UTILISATION DU CELLULAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale utilise son cellulaire personnel à des fins professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale veut garder le forfait et le numéro de téléphone qu'elle a présentement et ne désire pas avoir un deuxième cellulaire qui serait fourni par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le versement d'une compensation de 10 \$ par mois pour l'utilisation de son cellulaire à des fins professionnelles.

97-04-18

ACHAT DE NOUVEAUX PANNEAUX D'IDENTIFICATION DE RUE

CONSIDÉRANT QUE la deuxième planification stratégique a été adoptée le 13 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'un des points adoptés est de moderniser les panneaux d'identification de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire donner suite à la recommandation et aux choix du comité d'embellissement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la fabrication et l'achat des nouveaux panneaux d'identification de rue à la compagnie Signalisation Lévis pour un montant approximatif de 5 000 \$ ainsi que l'achat de poteaux en bois traité brun et la quincaillerie nécessaire pour un montant approximatif de 2 000 \$ tel que prévu au budget d'immobilisation.

98-04-17

ADJUDICATION DE CONTRATS POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir d'entretenir ses routes tout au long de l'année et qu'un budget de fonctionnement a été approuvé.

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des appels d'offres séparés auprès de quatre entreprises pour les travaux suivants :

- Débroussaillage;
- Nivelage et rechargement d'accotements des routes;
- Travaux d'enrochement, installation de ponceau, creusage et nettoyage de fossés et des bassins de sédimentation;
- Transport de matériaux.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent les contrats d'entretien des routes 2018 aux compagnies suivantes :

- La compagnie Ferme Catélie à un taux de 117 \$ / heure) pour un montant maximal de 3 500 \$ pour le débroussaillage des routes;

- La compagnie Transport Gilles Tessier Inc. à un taux de 110 \$ / heure ou les Entreprises André Leclerc Inc. à un taux 120 \$ / heure pour un montant maximal de 15 000 \$ pour le nivelage et le rechargement d'accotement;
- La compagnie Michel Fiset à un taux de 95 \$ / heure ou Excavation D. Jobin à un taux de 105 \$ / heure pour un montant de 13 000 \$ pour les travaux d'enrochement, installation de ponceaux, creusage ainsi que le nettoyage des fossés de ligne et des bassins de sédimentation et pour des travaux de plus grande envergure la compagnie François Fiset inc. à un taux de 155 \$ / heure;
- Les compagnies Transport Gilles Tessier Inc. et François Fiset Inc. pour le transport de matériaux granulaire à un taux de 77.50 \$ / heure pour un 10 roues et 95.88 \$ / heure pour un 12 roues.

99-04-17

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des appels d'offres sur invitation auprès de cinq entreprises pour des travaux qui doivent être effectués par un électricien dans le centre communautaire, le garage et le chalet sportif ainsi qu'une demande de taux horaire pour divers travaux qui pourraient avoir lieu durant l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE seulement deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres, soit Entreprise AM Électrique et Yannick Leclerc, Entrepreneur électricien inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Yannick Leclerc, Entrepreneur électricien inc. au montant de 3 980 \$, plus les taxes applicables pour les travaux demandés dans l'appel d'offre sur invitation et pour des travaux supplémentaires à un taux horaire de 80 \$ / heure.

100-04-17

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN APPENTIS ATTACHÉ AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'IL y a un manque d'espace de rangement dans le garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN budget d'immobilisation a été prévu pour la construction d'un appentis sur pieux, attaché au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des appels d'offres sur invitation auprès de neuf entreprises pour la construction de l'appentis et trois compagnies pour l'installation des pieux;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Métal Sartigan, au montant de 20 900 \$, plus les taxes applicables pour la construction de l'appentis et à la compagnie Vistech pour l'installation des pieux au montant approximatif de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**

M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :
www.ste-christine.qc.ca

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : 20 h 04 - Fin : 20 h 04.

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.ste-christine.qc.ca

101-04-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 05 par M^{me} Sylvie Duchesneau.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, secrétaire-trésorière